

PROCES DE L'ATTENTAT DE NICE

A l'attention des victimes directes, indirectes et proches endeuillés de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016

Le procès de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016 débute le 5 septembre 2022. Il est prévu pour durer près de quatre mois. En tant que victime directe, indirecte ou proche endeuillé de l'attentat de Nice, vous êtes concerné par cet événement qui attirera l'attention de l'opinion publique et des médias. Si vous avez choisi de vous constituer partie civile, peut-être allez-vous assister en partie ou à toutes les audiences et éventuellement témoigner. C'est à vous de déterminer si vous le souhaitez. Lors du procès d'assises, des moments sont consacrés aux récits des faits et aux vécus des attentats. Cela peut éventuellement être douloureux ou angoissant. En particulier, certaines photos, enregistrements, témoignages des autres victimes ou encore de certains propos des accusés peuvent déclencher ou réactiver de l'anxiété, des cauchemars, des flashes, ou des pensées intrusives. Il est donc important de vous préserver et de ne pas vous exposer à une plus grande souffrance.

➤ Quelques conseils pour préserver votre santé mentale et celle de vos proches

• Garder en tête l'objectif judiciaire du procès

Un procès d'assises a pour fonction de juger un ou plusieurs accusés, de déterminer s'ils sont coupables des faits reprochés et de leur attribuer une peine en fonction de leur culpabilité et des règles de droit applicables. Il peut apporter un éclairage sur les motivations, les responsabilités des accusés et le déroulement des faits. Même si le premier objectif d'un procès est toujours judiciaire, celui-ci représente tout de même une étape essentielle dans le parcours de reconstruction d'une victime directe ou indirecte. Néanmoins, il est important de considérer qu'il n'a pas de vocation de soin à proprement dit.

• Se préparer aux audiences

Votre avocat et les psychologues présents tout au long du procès peuvent vous aider à préparer les audiences. Cela paraît d'autant plus important si vous êtes amené à témoigner. Selon la situation, votre avocat vous explique les différentes phases du procès. Il détaille ses enjeux, ses intérêts mais également les risques auxquels il expose les différents participants. Quant au psychologue, il vous aide au besoin à réfléchir sur les enjeux psychologiques de votre déposition. Ces professionnels sont des personnes référentes

pleinement en mesure de vous informer avant des moments douloureux et de les préparer avec vous. Le Président choisit de diffuser ou non les images ou les sons des faits. Vous pouvez échanger avec votre avocat et avec les psychologues pour en mesurer les enjeux judiciaires et psychiques. L'explication verbale de ces séquences peut suffire pour comprendre le déroulement des faits. Ils apportent très rarement des informations nouvelles. Par ailleurs, il faut savoir que l'exposition à des images ou aux sons peut réactiver la douleur de façon particulièrement intense.

• S'autoriser le droit de faire une pause ou même de ne plus aller au procès

Il est important de s'écouter et d'écouter ses émotions : c'est une forme de respect de soi-même. Il n'y a pas de honte ou de culpabilité à ressentir le besoin de faire une pause certains jours d'audience ou de sortir à certains moments. N'hésitez pas à évoquer ces moments avec les psychologues qui sont présents à l'audience ou dans l'espace Méditerranée du Palais Acropolis de Nice où est retransmis le procès ou encore avec votre propre psychologue si vous en avez un.

Il est facile d'obtenir l'information sur ce qui s'est dit durant votre absence en sollicitant votre avocat ou le dispositif d'accompagnement des victimes.

Par ailleurs, durant le procès, les parties civiles peuvent suivre les débats en français et en anglais à distance au moyen d'une web radio sécurisée. La retransmission se fait avec un léger différé. Le numéro de ligne d'assistance psychologique s'affiche sur l'écran de la webradio. L'auditeur peut donc solliciter le soutien des psychologues présents au procès lorsqu'il en ressentira le besoin. La mairie de Nice met aussi à disposition une salle pour les personnes qui ne se sont pas ou ne peuvent pas se constituer parties civiles.

- **Se préserver de l'exposition médiatique, de la curiosité et l'indiscrétion**

L'attentat de Nice a profondément marqué la société française. C'est pourquoi le procès est très largement médiatisé. La violence de l'attaque retient en partie l'attention de l'opinion publique et des journalistes. Un dispositif simple (cordon rouge ou vert) est mis en place pour signaler à la presse votre disponibilité éventuelle à être photographié, filmé ou interviewé durant le procès. De plus, si les réseaux sociaux sont des vecteurs de lien social et de partage d'informations, ils peuvent aussi nourrir et diffuser la haine et la violence. Il est donc important de se préserver, de demander aux personnes de respecter votre intimité et de veiller au maintien de votre droit de refus à communiquer.

Si les réseaux sociaux vous provoquent des désagréments et difficultés, n'hésitez pas à vous déconnecter temporairement. Les médias traitent de l'actualité, soit ce qui constitue un événement pour la communauté au moment présent. Les journalistes suivront donc l'évolution du procès jusqu'au verdict. Après cela, l'attention des médias et de la société retombe assez brusquement : le trop-plein médiatique basculera dans un quasi-silence. Ce déséquilibre peut déstabiliser mais la ligne d'assistance psychologique sera encore à

votre disposition quelques mois et des groupes de paroles pourront être organisés après le procès.

- **Continuer les activités et les habitudes du quotidien qui vous apportent du bien-être**

Promener son chien, aller courir, lire... Plus que jamais au cours de cette période, il est important de garder les activités qui apportent du bien-être et qui représentent une respiration dans votre journée. Ecoutez vos envies pour réduire les activités non vitales que vous ressentez comme une contrainte. Essayez de conserver un rythme et une hygiène de vie pour préserver au mieux la qualité de votre sommeil. Bien récupérer est essentiel durant cette période où l'anxiété et les tensions émotionnelles risquent d'être très hautes.

- **S'entourer des proches en qui vous avez confiance**

Il est important de vous entourer des personnes qui sont suffisamment solides, en qui vous avez confiance et à qui vous pouvez vous confier. Elles sont présentes à vos côtés pour vous soutenir dans les moments difficiles du procès. Vous ne serez peut-être pas bien pendant cette période. Vous pouvez également vous appuyer sur les associations de victimes. Elles regroupent des personnes qui ont vécu le même événement et qui peuvent connaître comme vous des difficultés à préserver leur santé mentale. Vous serez alors en contact avec des femmes et des hommes qui ont pu ressentir les mêmes émotions à la suite des attentats ou pendant le procès.

- **Demander de l'aide**

Si vous ressentez de la détresse psychique (angoisse, idées suicidaires...) ou une souffrance intense, des professionnels sont toujours à disposition pour vous accompagner. Grâce à un soutien ou un suivi psychologique (pendant et/ou après le procès), la souffrance psychique, l'anxiété, les sentiments de honte ou de culpabilité, la colère, pourront s'atténuer. N'hésitez pas à vous adresser aux psychologues présents dans la salle d'audience ou à contacter votre psychologue/ votre psychiatre si vous êtes déjà suivi.

➤ Contacts utiles

Toute la France :

- Le [site du Cn2r](#) et le site de [France Victimes](#)

- Deux lignes dédiées spécifiquement pour les victimes concernées par le procès de l'attentat du 14 juillet 2016 (cour d'appel de Paris) : proces@pav75.fr et 06 35 18 99 60

- Une ligne d'assistance psychologique : 06 75 77 59 23

Nice et environs :

- Centre régional du psychotrauma, adulte (CRP)

CHU de Nice – Hôpital Pasteur I et II

Pour prendre un rendez-vous : 04 92 03 33 35

crppacacorse-pasteur1@chu-nice.fr

- Centre d'accueil psychiatrique, urgences psychiatriques adulte (CAP)

CHU de Nice – Hôpital Pasteur II,

Contact : 04 92 03 33 58 / 04 92 03 33 59

- Centre d'évaluation pédiatrique du psychotraumatisme, enfant et adolescent (CE2P)

Hôpital Universitaire Pédiatrique - Fondation Lenal

Pour prendre un rendez-vous : 04 92 03 00 66

ce2p@pediatrie-chulenal-nice.fr

- Association Montjoye, espace d'information et d'accompagnement des victimes

Contact : 04 92 00 08 18

contact@eianice.org